

**M. Horner:** Oh! Oh!

**M. Lachance:** J'ai bien pesé tous mes mots! Je crains que les députés n'aient pas toujours eu toute la liberté qu'ils auraient souhaité avoir, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas eu de liberté.

Je suis heureux que le gouvernement ait présenté cette motion, parce qu'elle peut être adoptée plus rapidement que si elle avait été présentée par un simple député.

Je sais que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait une étude approfondie de cette question. Il a présenté des rapports. J'ai eu l'honneur de faire partie du comité de la procédure dont l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre parlait tantôt et qui était présidé par l'Orateur de cette époque.

A mon avis, on pourrait télédiffuser les débats deux fois la semaine, à une heure où les gens sérieux, ceux qui sont vraiment intéressés à la chose publique, pourraient regarder ces émissions. Ce programme pourrait être présenté à 11h.30 du soir et les téléspectateurs auraient alors le choix entre des films plus ou moins intéressants et la diffusion des débats de la Chambre qui, il va sans dire, aurait reçu toute la publicité requise.

De plus, comme dans une partie de hockey ou de football, les courriéristes parlementaires ou les représentants des média électroniques pourraient discuter du projet de loi présenté, après que les porte-parole du gouvernement et de l'opposition auraient exposé leurs points de vue. A ce moment-là, on pourrait même faire le choix des trois étoiles et signaler quels furent les meilleurs orateurs.

Il est certainement possible d'intéresser une certaine partie de la population à la chose publique.

● (9.40 p.m.)

[Traduction]

**M. Horner:** Vous n'avez marqué aucun but ce soir.

[Français]

**M. Lachance:** Monsieur l'Orateur, je ne m'illusionne pas sur la cote d'écoute de ces programmes, car ils n'auront certainement jamais la cote d'écoute des parties de hockey et de football. Il s'agira de programmes d'information plutôt que de programmes pour amuser le public, à grand renfort de publicité subventionnée par les contribuables canadiens.

Je ne suis pas opposé à cette pratique, mais il faut tout de même établir les faits et reconnaître que ce sont les magnats, les proprié-

[M. Lachance.]

res des clubs de hockey ou de football qui empochent les profits. Et même si cela fait partie du jeu de la démocratie, que j'approuve jusqu'à un certain point, j'estime que lorsqu'il s'agit d'informer le public des affaires de la nation, de la chose publique, nous devons nous préoccuper du coût.

Je ne crois pas que nous puissions trouver facilement des commanditaires disposés à consacrer de grosses sommes d'argent à la diffusion des débats de la Chambre des communes. Il y aurait lieu de savoir quand ces annonces commerciales seraient diffusées. Le seraient-elles après le discours du chef du gouvernement, celui du chef de l'opposition officielle ou ceux des chefs des autres partis politiques?

Quant à l'aménagement de locaux devant servir à la télédiffusion des débats de la Chambre, il faut bien avouer qu'aucune pièce n'est ici aménagée à cette fin. Il est possible de le faire. En effet, on pourrait facilement diminuer la grandeur des tribunes réservées au public qui, quelquefois ne sont même pas suffisantes pour loger tous ceux qui désirent y prendre place. Tout cela est possible. J'ai eu l'occasion de visiter d'autres parlements plus moderne, où l'on a aménagé des chambres spéciales pour faciliter la télédiffusion des débats.

Je pense, par exemple, au parlement de Vienne, où de magnifiques studios ont été aménagés à cette fin. On ne s'en sert presque pas, étant donné qu'on s'est rendu compte qu'il n'était pas très facile de télédiffuser les débats.

De toute façon, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que nous tentions l'expérience de télédiffuser les débats, laquelle ne deviendra permanente que si les députés sont disposés à offrir toute leur collaboration.

J'aimerais bien que l'on procède à un essai scientifique. Il est nécessaire que les Canadiens apprennent qu'il existe ici un certain décorum. La Chambre des communes n'est pas un théâtre. C'est un endroit où les représentants du peuple viennent exprimer leurs opinions. Ils ne sont toutefois pas liés par celles de leurs commettants.

Nous avons tous constaté que les comités siègent parfois en même temps que la Chambre. Quelquefois, nous sommes occupés à recevoir des délégations, à représenter le gouvernement ou la Chambre des communes à des réunions interparlementaires en dehors du pays et il n'est pas toujours possible d'être à la Chambre.

Il n'est pas facile de concilier tous les intérêts, alors qu'à telle heure, par exemple, il faut présenter tel ou tel projet de loi. Le but de téléviser les débats n'est pas de montrer